

Vadémécum

2018/3

Louis CASTEX



**FONDATION
ARTS ET METIERS**

LA FONDATION DE LA TECHNOLOGIE

AVERTISSEMENT

Le Vadémécum est un répertoire de renseignements sur la Fondation Arts et Métiers et d'explications sur le fonctionnement de ses instances et services et permet à chacun de mieux connaître les processus de la Fondation Arts et Métiers.

Ce n'est pas un texte officiel.

Seuls les Statuts et les Règlements Intérieurs sont opposables.

Le contenu est normalement mis à jour en continu et édité chaque année en avril.

TEXTES DE REFERENCE

- Statuts,
- Règlement Intérieur.

DIFFUSION

Le Vadémécum est un fichier disponible sur le site web de la Fondation Arts et Métiers.

LOGO-MARQUES



LA FONDATION DE LA TECHNOLOGIE

La marque **FONDATION ARTS ET METIERS** a été déposée le 11 octobre 2015 sous le numéro 15 4 216 833 paru au BOP115/44 vol. 1

Les classes déposées sont 16, 35, 38, 41 et 42

La marque **FONDATION DE LA TECHNOLOGIE** a été déposée le 22 décembre 2017 sous le numéro 174409738 dans les classes 35, 41 et 42.

PRÉCISIONS D'ORTHOGRAPHE

La Fondation Arts et Métiers a été créée, à l'origine, par des membres de la Société des Ingénieurs Arts et Métiers (parfois abrégée par Société ou même Soce). L'expression "Ingénieur Arts et Métiers" se traduit par « Ingénieur A. et M. », voire « ingénieur AM » ou, plus familièrement, par "Gadzarts".

SITE

Sites et Serveurs, portails

- Internet : <http://www.fondam.org>

Contenu

1. LA FONDATION ARTS ET METIERS	4
1.1 La Fondation	4
1.2 La Société des Ingénieurs Arts et Métiers	5
1.3 Les organes de la Fondation	5
1.3.1 Le Conseil	5
1.3.2 Le bureau	6
1.3.3 Présidence d'honneur	6
1.3.4 Les Commissions	6
2. FONCTIONNEMENT	7
2.1 FONCTIONNEMENT PRATIQUE DE LA FONDATION	7
2.1.1 Exercice financier	7
2.1.2 Comptes rendus	7
2.1.3 La correspondance	7
2.1.4 Réservations	7
2.2 LE FONCTIONNEMENT OPERATIONNEL	8
2.2.1 L'assistant du Président (secrétaire général)	8
2.2.2 Les services permanents	8
2.2.3 Les ambassadeurs	9
2.3 ASSURANCES	9
2.4 MANIFESTATIONS	9
2.5 RECONNAISSANCE DES SERVICES RENDUS - DISTINCTIONS	9
3. ACTIVITES	9
3.1 DONS et COLLECTES	9
3.2 LA PROMOTION AUPRES DES LYCEES DE L'ENSAM ET AUTRES ECOLES D'INGENIEURS	10
3.3 PRETS	10
3.3.1 Prêts pour l'aide individuelle à la création d'entreprise	10
3.3.2 Prêts exceptionnels	10
3.4 RELATIONS EXTÉRIEURES – VŒUX	10
4. LES FONDATIONS ABRITEES	11
4.1 Fondation Handitecam	11
4.2 Fondation ESTP	11

4.3 Fondation du Fer au Savoir	11
4.4 Fondation Anny et Henri Marchetta.....	11
4.5 Fonds Développement de l'industrie du Futur	11
4.6 Fondation de l'Académie des Technologies.....	11
4.7 Fondation Supmicrotech de l'ENSMM.....	11
ANNEXES.....	12
Assurances.....	0

Version 2018/3

1. LA FONDATION ARTS ET METIERS

1.1 La Fondation

La FONDATION ARTS ET MÉTIERS a été créée le 10 novembre 1977 et reconnue d'utilité publique par un décret du premier ministre le 13 septembre 1978.

Elle est d'intérêt général et permet les déductions fiscales au titre des différents impôts.

Elle a le statut de fondation abritante par arrêté du Ministère de l'Intérieur le 20 janvier 2006.

Ses Statuts ont été revus le 20 décembre 2010 (JORF du 14 janvier 2011).

Elle est un organe juridiquement et fiscalement indépendant de la Société.

La Fondation Arts et Métiers a reçu, à sa création, une dotation de trois millions de francs de la Société des anciens élèves des écoles d'Arts et Métiers.

Habilitée à recevoir des dons et legs, à gérer le patrimoine, et disposant ainsi d'un revenu annuel, la Fondation, qui s'est assigné une mission d'intérêt général, éducative, scientifique, de recherche et d'aide, finance :

- l'action pour soulager tous les handicaps au moyen de la technologie,
- l'éveil des écoliers, collégiens et lycéens à la science et à la technologie,
- la promotion du métier d'ingénieur,
- une contribution au mécénat pour l'enseignement supérieur,
- l'aide à la recherche et à la formation de l'ENSAM,
- des bourses et prêts pour poursuite d'études en France et à l'étranger,
- l'encouragement à l'activité inventive et à la création d'entreprises,
- la gestion du fonds Résidences Etudiants,
- la gestion du patrimoine historique de Liancourt, du patrimoine immobilier issu de legs,
- le travail de Mémoire de l'industrie, de l'ENSAM et des Gadzarts.

La Fondation se tient à la disposition de tous pour conseiller et assister en vue de réaliser tous dons et legs au profit de la Fondation AM et ainsi poursuivre ses actions d'intérêt général, renforcer son patrimoine et poursuivre le travail de mémoire.

Elle souhaite favoriser la promotion sociale avec l'aide de l'enseignement technique et technologique. En particulier :

- par la promotion de cet enseignement dès le primaire et jusqu'au supérieur,
- par la mise en œuvre des actions d'aide des jeunes par cet enseignement,
- par le soutien à la recherche et à la formation à l'ENSAM et ses partenaires,
- par la facilitation du mécénat.

Pour y contribuer un patrimoine est géré qu'il soit sous forme de résidences pour les élèves de l'ENSAM, historique surtout envers les Gadzarts et mémoriel pour l'industrie dont les Gadzarts ont été les animateurs.

Les propriétés de la Fondation comportent des locaux accessibles au public à la Ferme de la Montagne à LIANCOURT (Oise) comme le Musée National Gadzarts et le Centre d'Archives Billon-De Andréa.

Le Musée National Gadzarts et le Centre d'archives de Liancourt sont ouverts au public.

Le siège social de la Fondation est situé :

MAISON DES INGENIEURS ARTS & MÉTIERS

9 bis, avenue d'Iéna -75783 PARIS CEDEX 16

Téléphone : 01.40.69.27.49 - Télécopie : 01.47.20.73.60

Courriel : am@fondam.fr

L'accès à l'immeuble se fait par un hall d'accueil avec, vestiaire, fauteuils et tables, service de consommations. Le hall donne sur le restaurant d'une capacité de 70 places, ouvert tous les jours de la semaine aux Gadzarts et au public ; la réservation est conseillée.

Les bureaux de la Fondation sont situés au 3ème étage.

1.2 La Société des Ingénieurs Arts et Métiers

La Société a été fondée en 1846, reconnue légalement le 23 mars 1847, elle a été ensuite reconnue d'utilité publique par le décret impérial du 4 avril 1860. Ses buts, essentiellement inspirés par l'idéal de fraternité, le souci de l'intérêt général, et le sens du devoir, peuvent se résumer de la façon suivante :

- développement de l'amitié et de la solidarité entre ses membres ; maintien des Valeurs de fraternité ;
- rayonnement et valorisation de l'Ecole, de la formation Arts et Métiers et de la profession d'ingénieur en France et à l'étranger ;
- promotion de l'image des Ingénieurs Arts et Métiers et de l'ENSAM auprès du public.

Ces buts statutaires essentiels réactualisés dans les Statuts publiés le 2 août 2017, sont liés entre eux et indissociables.

La Société regroupe environ 33 700 membres dont plus de 24 000 cotisants.

L'ensemble des informations concernant la Société est consultable sur le site :

<http://www.arts-et-metiers.asso.fr> ou arts-et-metiers.org ou gadzarts.org

1.3 Les organes de la Fondation

1.3.1 Le Conseil

Le Conseil (d'Administration) est composé de 12 membres (article 3 des Statuts) :

- a) 4 au titre du collège des fondateurs nommés par la Société,
- b) 4 au titre des membres de droit (ou leur représentant) que sont le ministre chargé de l'intérieur, celui de l'économie, le président de l'Académie des technologies et le directeur général de l'ENSAM,
- c) 4 au titre du collège des personnalités qualifiées cooptées par les autres membres en raison de leurs compétences.

Il se réunit chaque 6 mois.

La présence de la majorité des membres (au moins 7) est nécessaire pour la validité des délibérations. Faute de quorum une nouvelle réunion est proposée 15 jours après. Le quorum est alors de 4 personnes au minimum.

Sur un sujet strictement déterminé le Conseil peut délibérer par voie électronique.

En cas de partage des voix, le président a voix prépondérante.

Le renouvellement des membres a) et c) est prévu par le RI (art 3.1). Leur mandat est de 3 ans renouvelable une fois.

La Société a changé ses statuts le 2 août 2017 et procédé à des élections le 9 décembre 2017. Ceci est susceptible de modifier les noms des personnes désignées en avril 2017.

Collège (au 1/5/2018)	nom	prénom	date	fonctions
Collège des fondateurs	Ledieu	Gérard	04-2016	Vice-président élu
	Vigroux	Jean-Marie	04-2017	
	Martinent	Jacques	04-2015 renouvelé 04-2018	Trésorier élu
	Busseuil	Jean-Paul	04-2018	Secrétaire élu
Membres de droit	Claudios	Alexandra	12-2014	Ministère Intérieur
	Hérigault	Michel	05-2007	Ministère Finances
	Lartigue	Norbert	03-2011	Académie Technologies
	Champaney	Laurent	02-2017	DG ENSAM
Personnalités qualifiées	Stanchina	Roger	04-2014 renouvelé 04-2017	Président élu
	Castex	Louis	04-2018	
	Ledermann	Patrick	11-2016	
	Cervel	Jean-François	02-2016	

1.3.2 Le bureau

Il est constitué de 4 personnes élues pour un an au sein du Conseil en dehors des membres de droit. Leur mandat est renouvelable.

Un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Le président peut inviter d'autres personnes en fonction des sujets à traiter lors de ces bureaux.

Il se réunit au minimum 4 fois par an.

1.3.3 Présidence d'honneur

Sur proposition du président en exercice, les anciens présidents de la Fondation peuvent être élus, à la majorité du Conseil, présidents d'honneur sans limitation de durée.

1.3.4 Les Commissions

Chaque commission est animée, de préférence, par un membre du bureau.

Le président est membre de droit de chaque commission.

Chaque commission peut inclure une ou plusieurs personnalités qualifiées, extérieures au Conseil, et désignées par lui.

Commission	Animateur
Gestion	Jacques Martinent
Scientifique	Roger Stanchina
Liancourt	Antoine Bardinet

a. La Commission de Gestion

Cette commission de Gestion est chargée des comptes financiers et de la gestion du patrimoine.

b. Le Comité Scientifique (CS)

Il est réuni au moins une fois par an sur le site de Liancourt au cours du premier semestre de chaque année.

Un Comité Scientifique a été créé pour renforcer la pertinence des actions de la Fondation. Il conseille la Fondation, en particulier sur les orientations et priorités en matière de chaires d'enseignement à l'ENSAM, d'attribution de prix, de bourses et de prêts financés par la Fondation.

c. La Commission Liancourt

Cette commission est chargée de la gestion du patrimoine historique de la Fondation à Liancourt et des initiatives en matière d'édition. Elle s'intéresse aussi aux musées, aux conférences et à la promotion des sciences et de la technologie.

d. La commission d'engagement

L'ensemble des sollicitations nécessitant un engagement de la Fondation est examiné par cette commission dont la composition est fixée par le Président. Elle se réunit sur sa convocation en tant que de besoin et émet des avis.

2. FONCTIONNEMENT

2.1 FONCTIONNEMENT PRATIQUE DE LA FONDATION

2.1.1 Exercice financier

Calqué sur l'année civile, il couvre la période s'étendant du 1er janvier au 31 décembre. Le budget prévisionnel (comparé aux réalisations de l'exercice précédent), le compte d'exploitation et le bilan sont présentés en Conseil (d'Administration) début avril et commentés par le trésorier. Le Commissaire aux Comptes donne son avis sur les comptes.

2.1.2 Comptes rendus

Chaque réunion de Conseil fait l'objet d'un compte-rendu, rédigé sous le contrôle du secrétaire. La réunion suivante adopte le compte-rendu, avec ou sans modification. Les propositions à faire aux Commissions doivent y figurer.

La même procédure est valable pour les réunions de bureau des Commissions ; le compte-rendu porte alors la mention des décisions prises et des motions votées.

Tous les comptes rendus sont expédiés dans les meilleurs délais aux membres du Conseil.

2.1.3 La correspondance

La correspondance est à adresser à :

Monsieur le Président
Fondation Arts et Métiers
9 bis, avenue d'Iéna
75783 PARIS CEDEX 16
Fax : 01 47 20 73 60

Sauf pour affaires confidentielles, ne pas adresser le courrier au nom du président de la Fondation, mais aux services permanents. La même règle est à appliquer pour les appels téléphoniques. Ne traiter que d'un sujet par lettre (utiliser un courriel pour les urgences).

2.1.4 Réservations

Les réservations et locations de salles (Fondation Arts & Métiers) :

- les locaux de Paris :
Téléphone : 01 40 69 27 49 (Claire Guillaume) ou 01 70 92 31 81 (Carole Sentenac)
- les locaux de Liancourt et Musée National Gadzarts :
Téléphone: 03 44 73 12 09 (Evelyne Dolbet) -Régisseur du Domaine

ou 06 21 89 49 64 (Antoine Bardinet responsable de Liancourt et conservateur du Musée).

2.2 LE FONCTIONNEMENT OPERATIONNEL

2.2.1 L'assistant du Président (secrétaire général)

Cette fonction est tenue par un salarié de la Fondation. Il est le membre permanent, et appointé, de plus haut niveau de la Fondation.

L'assistant du président (secrétaire général) rend compte au Président. Il est chargé du suivi de l'application des décisions prises en Conseil (d'Administration).

Il coordonne les services permanents mis à sa disposition pour accomplir les missions de la Fondation et faciliter son bon fonctionnement.

Il est responsable du suivi administratif des grands projets et de leur état d'avancement.

Il est le « point de contact » permanent avec la Société pour les questions d'ordre administratif.

2.2.2 Les services permanents

1°/ Le siège de la Fondation :

Le président, (Roger Stanchina)

Le trésorier, (Jacques Martinent)

L'assistant du Président, Secrétaire Général, (Claire Guillaume)

L'assistante administrative, (Carole Sentenac)

La comptabilité, (Sandrine Laval)

Des bénévoles chargés de :

L'informatique et le site internet (Jean-Paul Busseuil)

Les dons (Jacques Martinent)

Les legs (Lucien Coletta et Yves Rouvillois)

Le suivi de l'immobilier (Robert Gabert)

Le suivi des remboursements des prêts (Claude Janvier et Marc Colomb)

Le suivi des Fondations sous égide (Claude Mathis)

Le suivi des prêts créateurs d'entreprises-incubateur AM (Jean Valentin et Claude Piriou)

2°/ Les locaux de Liancourt dans l'Oise :

Le responsable de Liancourt (bénévole) : Antoine Bardinet

Le régisseur de site (Evelyne Dolbet)

Le régisseur adjoint (Marie-Pierre Rabineau)

L'Archiviste, (Sonia Maillet)

Des bénévoles chargés de :

Histoire de Liancourt et des Gadzarts : Michel Mignot

Archives : Joël Vanderstigel

Les locaux de Liancourt comprennent les salles de cours. Elles sont utilisées par les Ateliers Pédagogiques de la Fondation sous égide du Fer au Savoir dont le siège est situé à la Ferme de la Montagne de Liancourt.

3°/ Communication : à préciser.

4°/ Le Service des relations avec les donateurs :

Il est piloté par le trésorier : Jacques Martinent (01 40 69 27 16)

5°/Le service des relations avec les légataires :

Yves Rouvillois

Les dispositions testamentaires en faveur des œuvres d'entraide de la Société ou de la Fondation sont décrites en détail dans l'annuaire de la Société.

6°/ La gestion des donations et des legs, contact : Lucien Coletta (01 40 69 27 43)

7°/ Le service Résidences d'Elèves :

Il a pour mission d'assister l'ENSAM dans le montage d'opérations immobilières de construction, rénovation, ou réhabilitation des Résidences mises à la disposition des Elèves dans chacun des Centres.

2.2.3 Les ambassadeurs

Pour œuvrer au plus près des Campus de l'ENSAM, des bénévoles accompagnent les activités locales de la Fondation :

- Région Nouvelle Aquitaine : Guy Piras
- Région Occitanie : Gérard Zuber
- Région Provence Alpes Côte d'Azur : Paul Rosanvallon (secteur Aix-Marseille) et Marc Rumeau (secteur Côte d'Azur)
- Région Bourgogne Franche Comté : Alain Dovillaire
- Région Rhône Alpes : André Géranton
- Région Pays de Loire : Gilbert Paulezec et Jean-Louis Eytier
- Région Ile de France : Lucien Coletta
- Région Hauts de France : Philippe Coëne
- Région Alsace Lorraine : Gérard Mathelin
- Région Franche Comté : André Montmayer et Philippe Genestier
- Région Rhône Alpes : Hervé Robineau
- Chine : Yvon Velot

2.3 ASSURANCES

Pour assurer les personnes qui travaillent ou collaborent avec la Fondation ainsi que pour assurer les biens matériels, plusieurs polices d'assurances ont été souscrites. Elles sont précisées dans le tableau annexé en fin du vadémécum et en cours de renégociation.

2.4 MANIFESTATIONS

Des manifestations scientifiques, techniques ou autres (donateurs) peuvent être organisées.

2.5 RECONNAISSANCE DES SERVICES RENDUS - DISTINCTIONS

Les mérites des collaborateurs de la Fondation sont reconnus par :

- médailles types Société,
- titre de Compagnon de Liancourt,
- titre de Chevalier de Liancourt,
- titre de Grand Donateur.

3. ACTIVITES

3.1 DONNS et COLLECTES

Il est souhaitable que les Groupes et Promotions de la Société profitent des manifestations qu'ils organisent pour rappeler aux camarades que les actions de la Fondation sont financées par les dons qui sont ventilés dans les rubriques suivantes : Activités Elèves - Emploi-Carières - Domaine de Liancourt - Résidences d'Elèves –Actions en faveur de l'ascension sociale, ... Les donateurs peuvent donc préciser à quelle activité ils destinent leur geste, dans le cas contraire et sans indication particulière, ils autorisent la Fondation à procéder à une ventilation selon les nécessités.

3.2 LA PROMOTION AUPRES DES LYCEES DE L'ENSAM ET AUTRES ECOLES D'INGENIEURS

L'ENSAM assume cette fonction stratégique, aussi essentielle pour elle que l'est le marketing aux entreprises. Elle relève du Directeur Général, et par délégation, des directeurs de centres. La Fondation a le souhait d'apporter sa contribution. La Fondation peut en parallèle dans le cadre de l'intérêt général organiser des visites d'écoles Ingénieurs avec des associations ou groupes professionnels (Arts et Métiers ou autres).

3.3 PRETS

3.3.1 Prêts pour l'aide individuelle à la création d'entreprise

La création d'entreprise peut être aidée en s'appuyant sur l'expertise du CLENAM et du Fonds Arts et Métiers Jeunes Entreprises (IGEJ) dont les avis favorables sont une condition nécessaire à toute demande.

3.3.2 Prêts exceptionnels

Sur demandes spécifiques des prêts exceptionnels peuvent être accordés. Le montant et la durée de remboursement sont précisés par le trésorier.

3.4 RELATIONS EXTÉRIEURES – VŒUX

Au titre des relations publiques avec les milieux socio-économiques, la Fondation édite des cartes de vœux (de préférence en format électronique) qui sont envoyées aux donateurs, en décembre.

Ce peut être l'occasion de remercier des aides apportées par telle personne, ou tel organisme. Communiquer pour le 15 novembre, au secrétariat, le nombre souhaité de cartes de vœux.

4. LES FONDATIONS ABRITEES

En application de l'article 6 du Règlement Intérieur la Fondation est dite abritante pour un certain nombre de Fondations placées sous son égide à leur demande.

4.1 Fondation Handitecam

Créée le 25 septembre 2007

Président : Rémy Chantegros

4.2 Fondation ESTP

Convention en date du 5 juillet 2011

Président : Jacques Huillard

4.3 Fondation du Fer au Savoir

Convention en date du 6 décembre 2013

Président : Antoine Bardinet

4.4 Fondation Anny et Henri Marchetta

Convention en date du 14 octobre 2014

Président : Henri Marchetta

4.5 Fonds Développement de l'industrie du Futur

Convention en date du 1er septembre 2015

Président : Michel Mudry

4.6 Fondation de l'Académie des Technologies

Convention en date du 17 octobre 2016

Président : Patrick Ledermann

4.7 Fondation Supmicrotech de l'ENSMM

Convention en date du 24 novembre 2017

Président : Bernard Cretin (en attente confirmation)

Remarque : le fonds concernant l'Initiative Grandes Ecoles Universités (IGEUE) abondé conjointement par la Fondation A&M et la Caisse des et Consignations (CDC) fait l'objet d'un suivi spécifique (contrat n°6500).

ANNEXES

Membres du Bureau du Conseil (d'administration) au premier mai 2018 :

Président : Roger STANCHINA (Ai 1970)

Vice-Président : Gérard LEDIEU (Li 1961)

Trésorier : Jacques MARTINENT (Ai 1966)

Secrétaire : Jean-Paul BUSSEUIL (Cl 1964)

Autres Administrateurs :

Louis CASTEX, professeur émérite, personnalité qualifiée

Jean-François CERVEL, IGAENR honoraire, personnalité qualifiée

Laurent CHAMPANEY, membre de droit, Directeur Général de l'ENSAM

Alexandra CLAUDIOS, membre de droit représentant le Ministère de l'Intérieur

Michel HERIGAULT, membre de droit représentant le Ministère de l'Économie

Norbert LARTIGUE, membre de droit représentant l'Académie des Technologies

Patrick LEDERMANN, personnalité qualifiée

Jean-Marie VIGROUX (Bo 1974), membre du collège des fondateurs

Personnels permanents Fondation A&M Iéna :

Assistante du président : **Claire GUILLAUME**

Assistante administrative : **Carole SENTENAC**

Comptabilité : **Sandrine LAVAL**

Responsables Opérationnels :

Conseiller du Président : **Louis CASTEX**

Comité du Patrimoine : **Jean-Louis BITOUZET** (Cl 1956)

Gestion de l'Immobilier: **Robert GABERT** (Ai 1970)

Comité de la Mémoire : **Michel MIGNOT** (Cl 1960)

Correspondant de la Fondation au sein d'Initiative Grandes Ecoles et Universités - Fonds Arts et Métiers Jeunes Entreprises : **Jean VALENTIN** (Cl 1966), **Claude PIRIOU** (Ch 1952)

Comité des Relations Donateurs : **Jacques MARTINENT** (Ai 1966)

Testaments- Suivi des légateurs : **Yves ROUVILLOIS** (Li 1964)

Legs/Assurances : **Lucien COLETTA** (Li 1974)

Prêts étudiants : **Claude JANVIER** (An 1961)

Prêts entreprises : **Marc COLOMB** (Cl 1966)

Centre Historique A & M de Liancourt

Responsable : **Antoine BARDINET** (Bo 1969)

Régisseur : **Évelyne DOLBET** et **Marie-Pierre RABINEAU**

Accueil : **Évelyne DOLBET** et **Marie-Pierre RABINEAU**

Centre d'Archives

Responsable : **Joël VANDERSTIGEL** (Li 1960)

Archiviste : **Sonia MAILLET**

Site Internet:

Conception : **Sébastien VARUPENNE** (Li 2004), **Stéphane PARIS** (Ch 1991)

Webmestre : **Jean-Paul BUSSEUIL** (Cl 1964)

Anciens Présidents :

Georges GARANGEAT (Pa 1924) Président Fondateur 1978-1985

Jacques JONKA (An 1948) 1985-1997

Jean CARAYON (Ai 1954) 1997-2003, président d'honneur, Conseil du 26 mai 2003,

Vincent JOUET (Ai 1972) 2003-2009, président d'honneur, Conseil du 27 février 2009,

Patrice BERSAC (An 1970) 2009-2010

Jacques PACCARD (Ch 1964) 2010-2014, président d'honneur, Conseil du 25 novembre 2014.

Organisation de la Fondation Arts et Métiers

Président	Roger Stanchina
Assistante du Président	Claire Guillaume
Assistante adjointe	Carole Sentenac
Conseiller du Président	Louis Castex
Bureau	
Vice-Président	Gérard Ledieu
Trésorier / Dons	Jacques Martinent
Secrétaire	Jean-Paul Busseuil
Animateur Fonds A&M CLENAM	Jean Valentin/ Claude Piriou Philippe Nicolas
Web master/informatique	Jean-Paul Busseuil
Legs / Testaments	Lucien Coletta / Yves Rouvillois
Prix/Bourses	Pierre Orsoni/ Carole Sentenac Louis Castex
Prêts étudiants	Claude Janvier
Prêts entreprises	Marc Colomb
Immobilier	Robert Gabert
Historien	Michel Mignot
Comptabilité	Sandrine Laval
Assistante administrative	Carole Sentenac
Responsable Liancourt	Antoine Bardinet
Régisseur Liancourt	Evelyne Dolbet
Régisseur adjoint Liancourt	Marie-Pierre Rabineau
Archives Liancourt responsable	Joel Vanderstigel
Archiviste Liancourt assistante	Sonia Maillet
FabLAB Liancourt	Didier Hartmann
Représentants régionaux de la Fondation	
Aquitaine	Guy Piras
Franche Comté	André Montmayer / Philippe Genestier
Rhône-Alpes	Hervé Robineau
Dauphiné	André Géranton
Pays de Loire	Gilbert Paulezec / Jean-Louis Eytier
Côte d'azur	Marc Rumeau

Paris - Région Parisienne	Lucien Coletta
Provence	Paul Rosanvallon
Occitanie	Gérard Zuber
Bourgogne	Alain Dovillaire
Lorraine	Gérard Mathelin
Chine	Yvon Velot
Hauts de France	Philippe Coëne

Version 2018/3